



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

ABV Association intercommunale des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully
Place du Château 1
1566 St-Aubin FR

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09

www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

COPIE

Givisiez, le 19 septembre 2022

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 22-FR-34816

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / ABV Association intercommunale des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully

Prélèvement du : 14.09.2022 Effectué par : Monsieur Gilles THOMET

Date arrivée : 14.09.2022

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 22-104981 - Eau potable après le traitement

Secteur : S1 - station de traitement Portalban
Lieu de prélèvement : 01 - station de traitement, eau brute du lac, Route du Canada 151, Portalban
Température de l'eau : 10.1 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	289 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	5	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104982 - Eau potable après le traitement

Secteur : S1 - station de traitement Portalban
Lieu de prélèvement : 02 - station de traitement, sortie, Route du Canada 151, Portalban
Température de l'eau : 10.5 °C
Chlore libre (mg/l) : 0.11

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	288 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	0.08 ± 0.03	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104983 - Eaux non considérées comme denrées alimentaires, autres

Secteur : S1 - station de traitement Portalban
 Lieu de prélèvement : 08 - sortie filtre (non traitée), Route du Canada 151 , Portalban
 Température de l'eau : 9 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	287 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 22-104984 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S2 - réseau de distribution secteur ouest
 Lieu de prélèvement : 02 - STAP Les Planches, eau de l'ABV, Les Planches 37n , Forel FR
 Température de l'eau : 19,9 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.02

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	294 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	28	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104985 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S2 - réseau de distribution secteur ouest
 Lieu de prélèvement : 18 - chambre de comptage, Chevroux
 Température de l'eau : 17,6 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.06

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	289 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104986 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S8 - réservoir sur Le Mont
 Lieu de prélèvement : 14 - réservoir sur le Mont, arrivée STAF Portalban, Route du Mont 15a , St-Aubin FR
 Température de l'eau : 10.3 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.06

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	288 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	0.05 ± 0.03	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	8	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104987 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S8 - réservoir sur Le Mont
 Lieu de prélèvement : 15 - réservoir sur le Mont, sortie direction Avenches, Route du Mont 15a , St-Aubin FR
 Température de l'eau : 10.4 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.06

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	287 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	0.05 ± 0.03	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.

Xavier GUILLAUME
 Chimiste cantonal

Ce rapport a été produit par vole électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Original à : ABV Association intercommunale des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully, Place du Château 1, Case postale 184, 1566 St-Aubin FR
 Copie(s) à : WAMAX ROSHARD SA, Monsieur Thierry BOVET, Route de la Plaine 30, 1580 Avenches



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

ABV Association intercommunale des
communes vaudoises et fribourgeoises de la
Broye et du Vully
Place du Château 1
1566 St-Aubin FR

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09

www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

COPIE

Givisiez, le 19 septembre 2022

RAPPORT D'ANALYSE - DÉCISION

V 1

N° de dossier : 22-FR-34579

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / ABV Association intercommunale des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully

Prélèvement du : 13.09.2022 Effectué par : Monsieur Gilles THOMET

Date arrivée : 13.09.2022

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 22-104618 - Etendues d'eau

Secteur : S3 - station de traitement Cudrefin
Lieu de prélèvement : 01 - station de traitement, eau brute du lac, Cudrefin
Température de l'eau : 9.1 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	287 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	13	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 22-104619 - Eau potable après le traitement

Secteur : S3 - station de traitement Cudrefin
 Lieu de prélèvement : 02 - station de traitement, sortie, Cudrefin
 Température de l'eau : 9.3 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.09

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	288 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	33	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

- Cet échantillon ne répond pas aux exigences pour l'eau potable pour le paramètre microbiologique suivant:
 - germes aérobies mésophiles (GAM).

Le dépassement de la valeur maximale en GAM démontre une contamination microbiologique de cet échantillon, qui ne répond ainsi pas aux exigences de bonnes pratiques applicables à l'eau potable.

Base légale : art. 3 et annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon n'est pas conforme aux normes en vigueur de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public (RS 817.022.11) s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104620 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S3 - station de traitement Cudrefin
 Lieu de prélèvement : 03 - réservoir Condémine, sortie, Cudrefin
 Température de l'eau : 12.1 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.02

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	289 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104621 - Eaux non considérées comme denrées alimentaires, autres

Secteur : S3 - station de traitement Cudrefin
Lieu de prélèvement : 07 - eau traitée, avec UF, avant CA, avant perméat, Cudrefin
Température de l'eau : 9.1 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	286 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	5	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 22-104622 - Eaux non considérées comme denrées alimentaires, autres

Secteur : S3 - station de traitement Cudrefin
Lieu de prélèvement : 08 - filtre CAG n° 1, après CA, avant désinfection, Cudrefin
Température de l'eau : 9.2 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	287 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	3	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 22-104623 - Eaux non considérées comme denrées alimentaires, autres

Secteur : S3 - station de traitement Cudrefin
Lieu de prélèvement : 09 - filtre CAG n° 2, après CA, avant désinfection, Cudrefin
Température de l'eau : 9.3 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
------------	-----------	-------	----------	-------

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	287 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	3	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 22-104624 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S4 - réservoir de l'Allou
 Lieu de prélèvement : 01 - réservoir de l'Allou, sortie cuve 1, Vallamand
 Température de l'eau : 11.9 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.05

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	289 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104625 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S4 - réservoir de l'Allou
 Lieu de prélèvement : 02 - réservoir de l'Allou, sortie cuve 2, Vallamand
 Température de l'eau : 11.9 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.03

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	289 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104626 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S4 - réservoir de l'Allou
 Lieu de prélèvement : 09 - chambre du Bey, Avenches
 Température de l'eau : 19.3 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.03

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	292 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	10	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 22-104627 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : S6 - réseau de distribution secteur est
 Lieu de prélèvement : 06 - STAP de Praz, eau de l'ABV, Praz (Vully)
 Température de l'eau : 15.5 °C
 Chlore libre (mg/l) : 0.04

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	289 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-079	Chlore libre	mg/l	<0.05	max. 0.10

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

CONCLUSION GLOBALE

Sur la base des résultats du présent rapport d'analyse et des rapports d'analyse précédents (rapports du 25.01.22 (dossier 22-FR-3700) et du 18.05.22 (dossier 22-FR-20621)), il est constaté que **l'eau prélevée à la fin du traitement présente régulièrement un nombre total de germes plus élevé que l'eau entre les traitements (après ultrafiltration, après charbon actif 1 et après charbon actif 2) et que l'eau prélevée à la sortie du réservoir de Condémine.**

Cela montre que le processus de traitement de l'eau potable n'est pas maîtrisé.

MESURE(S)

- | | | |
|---|--|-------------------|
| 1 | <p>Sur la base du résultat d'analyse de l'échantillon n° 22-104619, prélevé à la sortie de la station de traitement Cudrefin (secteur S3 - lieu de prélèvement 02), le distributeur d'eau doit, en application de l'art. 34 LDAI, prendre les mesures correctives définies dans le cadre de l'autocontrôle ainsi que les mesures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir (ou faire établir) la/les cause/s des résultats insatisfaisants en vue de prévenir leur réapparition; • prendre les mesures correctives requises; • si nécessaire, adapter son concept d'autocontrôle. | Délai: 23.09.2022 |
| 2 | <p>Vous communiquez au SAAV l'emplacement exact du lieu de prélèvement actuellement dénommé "Station de traitement, sortie" avec preuve photographique de l'identification du robinet de prélèvement concerné. Vous faites parvenir au SAAV ces informations dans le délai imparti ci-contre.</p> | Délai: 23.09.2022 |
| 3 | <p>Vous faites réviser le système de production de chlore par électrolyse (contenant un adoucisseur) et son système de dosage (entre la filtration au charbon actif et le stockage de l'eau traitée) par une entreprise spécialisée.</p> <p>Vous faites parvenir au SAAV le rapport d'intervention de l'entreprise spécialisée dans le délai imparti ci-contre.</p> | Délai: 24.10.2022 |

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art. 5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

INSOUMISSION À DÉCISION DE L'AUTORITÉ

L'inexécution des mesures notifiées ci-dessus constitue une infraction pénale punissable d'une amende (en application de l'art. 292 du code pénal : « celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni d'une amende »).

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.

VOIES DE DROIT

En application des art. 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI, RS 817.0) et de l'art. 11 de la loi sur la sécurité alimentaire du 13 juin 2007 (LSAI, RSF 821.30.1), la présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez, dans les 10 jours dès la communication de la présente notification. L'opposition doit être notifiée par écrit, être brièvement motivée et contenir les conclusions de l'opposant, puis envoyée par courrier postal.

Xavier GUILLAUME
Chimiste cantonal

Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Original à : ABV Association intercommunale des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully, Place
du Château 1, Case postale 184, 1566 St-Aubin, FR
Copie(s) à : WAMAX ROSHARD SA, Monsieur Thierry BOVET, Route de la Plaine 30, 1580 Avenches